



Montigny le Bretonneux, le 11 juin 2025

**1,2 million de véhicules à recycler
chaque année en France**



Crédit Photo @Careco Molins - partenaire de Recycler Mon Véhicule

Le modèle français précurseur en matière de recyclage des Véhicules Hors d'Usage (VHU) fait figure de référence à l'échelle européenne. Recycler Mon Véhicule, unique éco-organisme à but non lucratif de cette filière, se fixe pour objectif d'accompagner les producteurs de véhicules à 2, 3 ou 4 roues dans leur transition vers l'économie circulaire. Il a également l'ambition de permettre aux Français de se débarrasser de leurs vieux véhicules conformément à la réglementation et d'accéder plus systématiquement à des pièces détachées d'occasion pour la réparation de leurs véhicules, conciliant écologie et économies.

Alors qu'un règlement européen est annoncé pour 2027, la France se distingue en pionnière, puisque c'est en 2020 que la loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire, dite loi AGECL, a imposé à l'industrie des véhicules 2, 3 et 4 roues la mise en œuvre d'une filière dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP), depuis 2024.

Véritable levier pour accélérer la transition vers l'économie circulaire d'une industrie, la filière "REP" appliquée aux véhicules hors d'usage, prévoit des obligations pour les constructeurs et importateurs de véhicules, notamment l'accompagnement des centres de démantèlement vers l'atteinte d'objectifs de réemploi et de recyclage ambitieux, ou encore l'accessibilité simplifiée de tous les Français à une solution de recyclage conforme à la législation et économique !

Ce modèle français pourrait bien devenir le standard européen, tant il anticipe les exigences communautaires et répond aux enjeux de transparence, d'efficacité, de qualité et de circularité dans le traitement des VHU.

Recycler Mon Véhicule, le catalyseur de l'économie circulaire

La France, avec **1,2 million** de Véhicules Hors d'Usage par an, détient le volume le plus important en Europe. Elle a été le premier pays à concrétiser la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dans les secteurs automobile et motocycle dès 2024.

Le choix de se doter d'un éco-organisme comme **Recycler Mon Véhicule**, pour la gestion du réemploi et du recyclage des VHU, en fait aujourd'hui un modèle scruté par les autres États membres.

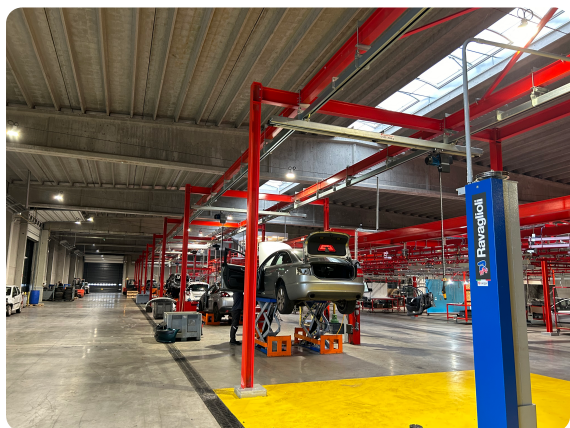
A ce jour, Recycler Mon Véhicule fédère **79 marques** (constructeurs et importateurs), regroupées au sein de la structure d'une part pour financer la fin de vie des véhicules vendus aux Français mais également pour en réduire l'impact environnemental.

L'éco-organisme est doté d'un réseau agréé de **820 centres VHU** partenaires, tous titulaires d'un contrat avec Recycler Mon Véhicule, leur permettant de prendre en charge tous véhicules **sans distinction de marque**.

C'est sur ce réseau, implanté en métropole et dans les territoires ultramarins, que Recycler Mon Véhicule s'appuie pour permettre à tous les Français d'accéder à une **solution gratuite** pour se défaire de leurs véhicules arrivés en fin de vie. Grâce à ce réseau structuré, Recycler Mon Véhicule atteint un taux de **11,6%** pour le **réemploi des pièces** et dépasse les **95 % pour le recyclage et la valorisation** des véhicules hors d'usage.

Des résultats portés par un haut niveau d'industrialisation

Les centres VHU combinent démantèlement, dépollution, stockage, référencement et expédition des pièces d'occasion. Ce sont des structures pensées comme des plateformes industrielles au service du réemploi, contribuant activement à l'essor d'un marché structuré de la pièce de rechange d'occasion.



Crédit Photo Careco Molins - Partenaire de Recycler Mon Véhicule

Afin d'aider les centres VHU à atteindre les ambitieux objectifs concernant la récupération de pièces en vue de leur réemploi, Recycler Mon Véhicule prévoit de les accompagner financièrement pour participer à leur transformation opérationnelle. Cela permettra in fine d'alimenter le marché de la Pièce Issue de l'Économie Circulaire (PIEC), et d'y donner accès à tous les Français pour l'entretien de leurs véhicules.

Et rappelons le, qu'il s'agisse d'une voiture, d'un 2 ou 3 roues, d'un quadricycle ou d'un véhicule utilitaire, la réglementation impose aux metteurs en marché de financer leur fin de vie et prévoit que leurs propriétaires les confient à un centre agréé dès lors qu'ils sont hors

d'usage. Pour simplifier l'accès aux modalités d'information pour les professionnels de la filière, ou de prise en charge pour les consommateurs, un guichet unique a été créé par **Recycler Mon Véhicule** www.quefairedemonvhu.org

Recyclage des batteries de véhicules électriques : l'élargissement du périmètre d'intervention de Recycler Mon Véhicule

En août 2025, une nouvelle filière REP sera mise en œuvre en France : celle concernant les batteries. Cela marquera une nouvelle étape clé pour **Recycler Mon Véhicule**, qui se positionne sur un nouvel agrément dès à présent. Cette évolution permettra à l'éco-organisme d'élargir son périmètre d'intervention à la prise en charge des batteries. **Recycler Mon Véhicule** entend ainsi étendre son expertise de la chaîne de valeur VHU, en incluant les batteries, et offrir aux producteurs de véhicules un accompagnement complet.

”

*Notre mission est de **bâtir un modèle vertueux et transparent** : amélioration de la traçabilité, accompagnement des professionnels agréés, lutte contre les filières illégales, et soutien à l'innovation pour recycler des matériaux complexes (batteries lithium, plastique, verre). L'électrification du parc, la montée en puissance des véhicules connectés et l'utilisation fréquente de matériaux composites imposent une adaptation rapide. La REP devient ici un levier d'innovation, en soutenant la recherche de procédés adaptés et la montée en compétence des acteurs.*



Vanessa Montagne, Directrice Générale de l'éco-organisme français "Recycler Mon Véhicule"

Recycler Mon Véhicule lance un appel à candidatures auprès des opérateurs pour le traitement des batteries de véhicules électriques.

Recycler Mon Véhicule lance un appel à candidature afin de garantir une sélection transparente, non discriminatoire et équitable des opérateurs prestataires de traitement de batteries de véhicules électriques.

La procédure repose ainsi sur des critères d'attribution préalablement définis, comprenant obligatoirement des éléments relatifs à la prise en compte du principe de proximité, ainsi qu'au recours à l'emploi de personnes relevant du dispositif d'insertion par l'activité économique, en cohérence avec les objectifs sociaux de la politique nationale de gestion des déchets.

Recycler Mon Véhicule : un acteur solide au service de l'intérêt général sur l'ensemble du territoire

Recycler Mon Véhicule se positionne comme un acteur clé pour la mise en œuvre d'une filière robuste et durable. Notre statut associatif, sur le principe de "*1 adhérent = 1 voix*", garantit une gouvernance transparente et équilibrée entre les marques. Son budget, issu des éco-contributions, est investi pour soutenir les centres VHU, couvrir les surcoûts de la collecte et du traitement dans les DROM-COM, financer des primes au retour pour les détenteurs de véhicules dans les territoires ultramarins, financer la reprise gratuite à domicile, et soutenir la R&D.

Recycler Mon Véhicule porte également une attention particulière à l'inclusivité territoriale, qui est essentielle pour garantir une couverture équitable du traitement des VHU sur l'ensemble du territoire, particulièrement dans les DROM-COM. Ces territoires présentent en effet des contraintes logistiques et environnementales particulières, nécessitant des moyens adaptés et renforcés. Le financement par Recycler Mon Véhicule du dispositif "prime au retour" est d'ailleurs spécifique à ces territoires. Mis en place par l'éco-organisme, le mécanisme est conçu pour limiter l'abandon des véhicules sur la voie publique et donc les impacts sur l'environnement et la santé intimement liés à ce type de pratiques illégales.

Le modèle français très scruté par les autres membres de l'UE

L'élaboration du règlement européen concernant l'éco-conception des véhicules et la gestion des Véhicules Hors d'Usage (VHU) entre dans une phase décisive. Il devrait notamment instaurer une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP), à tous les États membres de l'Union Européenne, qui scrutent les modèles à suivre. À l'échelle européenne, la mise en place d'un règlement REP harmonisé représente une opportunité stratégique pour structurer la filière. Il prévoit notamment l'augmentation des taux de réemploi/recyclage/valorisation, que la réglementation française a déjà anticipée, lui donnant une longueur d'avance stratégique.

Alors que d'autres pays n'ont pas encore fixé de calendrier clair pour la mise en œuvre de la REP automobile-motocycle, l'exemple français démontre qu'il est possible de conjuguer ambition environnementale et efficacité industrielle. Cette réussite repose sur une collaboration étroite entre les pouvoirs publics, les constructeurs et importateurs de véhicules, les centres VHU agréés et **Recycler Mon Véhicule**.

Vanessa Montagne conclut : *"Le modèle français, avec Recycler Mon Véhicule, démontre qu'il est possible de conjuguer ambition environnementale et efficacité industrielle. En anticipant cette transition, la France se positionne en leader. Il nous appartient désormais de partager notre expérience, coopérer avec nos partenaires européens, et construire ensemble une économie circulaire robuste, durable et solidaire pour la mobilité de demain."*

